



Chèques vacances non récupérer auprès du comité d'entrepris

Par **yasator**, le **28/08/2012** à **22:24**

Bonjour,

j'ai démissionné de mon poste d'éducateur spécialisé dans une association médico-sociale convention collective 66 le 31 mai 2012. J'ai respecté le préavis d'un mois et était salarié en cdi temps plein depuis le 17 juin 2010. Je croyais recevoir mes chèques-vacances, or le comité d'entreprise ne m'a rien remis prétextant que je ne faisais plus partie des effectifs de l'association lors de la remise des chèques en juin.

Est-ce légal? si non, que puis-je faire pour les récupérer?